NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1998/17
29 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3888e séance du Conseil de sécurité, tenue le 29 mai 1998, au sujet de la question intitulée "La responsabilité du Conseil en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité déplore vivement les essais nucléaires souterrains auxquels le Pakistan a procédé le 28 mai 1998, en dépit des inquiétudes de l'écrasante majorité de la communauté internationale et de ses appels à la retenue. Réaffirmant la déclaration de son Président en date du 14 mai 1998 concernant les essais nucléaires indiens des 11 et 13 mai (S/PRST/1998/12), il prie très instamment l'Inde et le Pakistan de s'abstenir de procéder à tout nouvel essai. Il est d'avis que les essais effectués par l'Inde, puis par le Pakistan, vont à l'encontre du moratoire de fait sur les essais d'armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs, ainsi que des efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de parvenir à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Il se déclare en outre préoccupé par les effets de l'évolution de la situation sur la paix et la stabilité dans la région.

Le Conseil réaffirme l'importance cruciale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais (TICE). Il exhorte l'Inde et le Pakistan, ainsi que tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait, à devenir parties au TNP et au TICE sans retard et sans conditions. Il encourage en outre l'Inde et le Pakistan à participer, dans un esprit positif, aux négociations relatives à la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qu'il est envisagé de tenir avec d'autres États à Genève, afin que celles-ci aboutissent dès que possible.

Le Conseil demande à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de prendre des mesures immédiates en vue de dissiper les tensions existant entre elles. Il réaffirme que les sources de tension en Asie du Sud doivent être réduites et éliminées seulement par le dialogue pacifique, et non par le recours à la force ou par d'autres moyens militaires.

Le Conseil demande instamment à l'Inde et au Pakistan de reprendre le dialogue entre eux sur toutes les questions en suspens, y compris toutes celles dont ils ont déjà discuté, particulièrement les questions concernant la paix et la sécurité, afin de dissiper les tensions existant entre eux et de renforcer leur coopération économique et politique. Le Conseil exhorte l'Inde et le Pakistan à s'abstenir de toutes mesures ou déclarations qui pourraient conduire à accroître l'instabilité ou faire obstacle à leur dialogue bilatéral.

Le Conseil demeurera saisi de la question."
